

« Nous n'avons pas de solution miracle »

- VU 36 FOIS
- LE 30/05/2018 A 05:00
-



Photo HD Jean-Pierre La Vaullée, maire de Guénange. Photo Pierre HECKLER

Le maire de Guénange ne prend pas le sujet à la légère. D'ailleurs depuis cinq ans, sa commune doit faire face à la présence des chenilles processionnaires. « Avant on en trouvait essentiellement dans le Sud, en dessous de Lyon. À cause de la météo, de la chaleur et du manque de froid l'hiver, elles ont migré vers le Nord. Nous avons une forêt de plus de 10 000 arbres avec une majorité de chênes. Elles semblent s'y plaire », déplore Jean-Pierre La Vaullée.

Depuis la dernière invasion en juin 2017, avec l'accord de l'ONF, une centaine d'arbres a été coupée et un traitement chimique manuellement a été mis en place sur une centaine d'autres. « Plus de cent nichoirs à mésanges ont été installés et le taux d'occupation atteint les 75 % mais tout cela ne suffit pas. »

Traitement par hélicoptère

L' élu a bien pensé à un traitement par héliportage « mais on nous l'interdit car le produit utilisé, à savoir du bacille de Thuringe n'est pas homologué et les habitations sont trop proches de la forêt. On ne peut pas prendre de risques. D'autant plus que ce produit pourrait tuer toutes les chenilles, même celles qui sont inoffensives. » Quant aux pièges à phéromones qui fonctionnent plutôt bien, ils coûtent cher, « à savoir 35 € pièce ».

Pluie salvatrice

Par chance, il a plu lundi et mardi. « On est donc tranquille pour quelques jours mais nous n'avons pas de solution miracle. L'ARS est informée mais pour elle ce n'est pas un problème sanitaire ». Sauf que là, le phénomène prend de l'ampleur. Même des bûcherons travaillant dans la forêt de Guénange ont dû se résoudre à déposer les tronçonneuses, tant leur corps était couvert de pustules.

« Au collège de Guénange, nous avons recensé 70 jeunes qui ont développé une allergie. Il y a aussi des habitants dont de nombreux enfants, sans oublier les villages voisins comme Bertrange et Bousse. J'invite toutes les personnes à en informer l'Agence régionale de santé en se rendant sur le site ars-grandest-alerte@ars.sante.fr car à part abattre tous les arbres, je ne vois aucun autre moyen d'éradiquer le problème. Localement, on a déjà fait beaucoup ».